

## **Déclaration de Politique Générale du Premier ministre Ousmane Issoufi Maïga devant l'Assemblée nationale: impulsion à l'action gouvernementale et souci des résultats tangibles**

"Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés, Mesdames, Messieurs,

En me présentant devant votre auguste Assemblée, j'ai tenu, par delà une exigence constitutionnelle devenue une pratique déjà suffisamment ancrée dans la tradition politique de notre pays, à me soumettre à cette autre réalité démocratique qui veut que l'action gouvernementale tire sa légitimité de la caution du peuple souverain. Mieux qu'une nécessité, c'est un devoir dont j'ai aujourd'hui l'obligation de m'acquitter devant les élus de la nation que vous êtes. Je tiens, d'abord, au nom des femmes et des hommes qui forment l'équipe gouvernementale, à exprimer à Son Excellence Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali l'expression de notre profonde gratitude pour l'estime et la confiance qu'il a placées en nous pour accomplir une mission dont nous mesurons toute l'importance.

Je voudrais, ensuite, remercier très sincèrement mon prédécesseur, Monsieur Ahmed Mohamed Ag Hamani qui, tout au long de ces deux dernières années, a su imprimer à l'action gouvernementale un souffle à la mesure de sa riche expérience. Le travail qu'il a accompli dans la suite de l'œuvre remarquable de ses illustres devanciers, mérite ici d'être salué. Je voudrais, enfin, saisir l'occasion solennelle qui nous réunit en ce jour, pour rendre un vibrant hommage à tous les Premiers Ministres qui se sont succédé pour leur sens élevé de la patrie et du devoir.

Monsieur le Président, Honorables Députés, Par la présente Déclaration de Politique Générale qu'il a aujourd'hui l'insigne honneur de soumettre à votre appréciation, le Gouvernement, se propose d'indiquer les actions qu'il entend mettre en œuvre pour faire face aux multiples priorités de notre pays dont chacune constitue un défi majeur à relever. Pour ce faire, il établira une nouvelle échelle tenant compte de l'urgence et de l'acuité des besoins ressentis et des possibilités de mobilisation de ressources qui s'offrent à notre pays aussi bien au plan interne, qu'au plan international.

Il tiendra également le plus grand compte du contexte national et international marqué par la persistance de certains écueils majeurs, sur lesquels, hélas, notre emprise n'est que très limitée, voire inexistante. C'est le cas des aléas climatiques, des prix de nos principaux produits d'exportation, c'est également le cas de la crise ivoirienne qui impose chaque jour de lourdes contraintes à notre

économie. Le Gouvernement conduira une série d'actions à court, moyen et long termes avec la même rigueur et la même énergie. Le Gouvernement mettra tout en œuvre, avec le concours de la classe politique et de l'ensemble de ses partenaires, pour redynamiser la vie politique, économique, sociale et culturelle de notre pays, et ce conformément aux orientations données par le Président de la République dans sa Lettre de cadrage adressée au Premier Ministre en octobre 2002 et réactualisée en mai 2004, en n'ayant en vue qu'un seul objectif, "assurer le bien-être de toutes les Maliennes et de tous les Maliens et faire du Mali un modèle de bonne gouvernance".

Monsieur le Président Honorables Députés Le gouvernement mesure à sa juste dimension, l'ampleur de la mission à lui assignée par le Président de la République dans la lettre de cadrage et qui se résume à quelques objectifs globaux, à savoir : - réduire le taux de pauvreté d'ici à l'horizon 2007 par une amélioration substantielle du taux de croissance de notre économie ; - favoriser les investissements en créant des conditions suffisamment incitatives ; - reculer les limites de l'analphabétisme par une amélioration sensible du taux de scolarisation, singulièrement celui des filles ; - élargir la couverture du pays en soins de santé primaires notamment, en multipliant les centres de santé communautaires et en rendant disponibles les médicaments essentiels ;

- favoriser l'accès du plus grand nombre, aux logements sociaux ;
- améliorer les conditions de travail des agents de l'Etat afin de doter le pays d'une Administration performante ;
- mettre un accent particulier sur la création d'emplois ;
- créer les conditions d'une véritable sécurité alimentaire, notamment, par des aménagements hydro-agricoles ;
- développer les infrastructures routières.

Monsieur le Président  
Honorables Députés

Cette énumération est loin d'être exhaustive. Elle ne reprend que très partiellement, les éléments d'une demande sociale, chaque jour plus forte et plus pressante et à la satisfaction de laquelle, le Président de la République et le Gouvernement, ont décidé de consacrer tous leurs efforts. Dans ce cadre, des résultats appréciables ont été enregistrés. Il s'agit, entre autres, de la revalorisation des statuts des agents publics (fonctionnaires, magistrats, militaires, policiers, enseignants, notamment), de la hausse des salaires et des pensions de retraite, du Programme Emploi Jeunes (PEJ), de l'institution du Vérificateur Général, de la réalisation de nouveaux logements sociaux, d'importants aménagements hydro-agricoles et d'infrastructures sanitaires, scolaires et routières.

Il convient aujourd'hui, non seulement de renforcer ces résultats, mais

aussi et surtout, de réaliser d'autres performances dans tous les domaines de la vie économique et sociale de notre pays. Pour ce faire, il est impérieux de créer un certain nombre de conditions dont, la remise au travail rapide de l'Administration, la mise en confiance des cadres et leur sécurisation dans l'exercice de leurs fonctions, la sécurité des personnes et des biens, et la saine distribution de la justice afin que l'institution judiciaire joue pleinement son rôle de régulation de la société et de consolidation de la démocratie.

Le Gouvernement se fera le devoir de susciter et d'encadrer un vaste élan de mobilisation de toutes les énergies autour des objectifs de développement. Il le fera dans le dessein de réaliser un seul idéal, celui de bâtir un pays prospère et stable dans lequel, l'individu s'épanouit, la collectivité se raffermie et l'Etat s'affirme en tant que garant et protecteur des libertés et des droits individuels et collectifs. A cet effet, la Lettre de cadrage du Président de la République, réactualisée le 5 mai 2004 lors du premier Conseil des Ministres du nouveau Gouvernement, servira de base à l'élaboration d'un Programme d'Action pour la période à venir. Déjà, des Lettres de Mission ont été adressées aux ministres, mettant l'accent sur la nécessité urgente et impérieuse de convertir en programme d'actions les principaux objectifs assignés au Gouvernement. Il sera procédé, à une évaluation trimestrielle des programmes d'activités que les ministres auront élaborés dans ce cadre.

Cette mesure nous paraît de nature à imprimer à l'action gouvernementale, toute l'impulsion exigée par le contexte actuel de notre pays et par le souci de résultats tangibles qui anime le Gouvernement au regard des nombreuses attentes et besoins des populations.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

Au plan politique, le Gouvernement veillera à valoriser et à renforcer les acquis de notre processus démocratique déjà cité en exemple. Le bon déroulement des récentes élections communales sur toute l'étendue du territoire national et le climat apaisé dans lequel elles ont eu lieu, attestent de la bonne santé de notre démocratie et de la vivacité de l'esprit républicain qui anime de plus en plus nos compatriotes. Le maintien et l'amélioration de cet état d'esprit seront, à l'évidence, une préoccupation constante du Gouvernement. Celui-ci envisagera toutefois avec les partis politiques, les mesures appropriées à prendre pour réussir désormais des scrutins obéissant tout à la fois, à la règle de la transparence et à celle de la rationalisation dans l'utilisation des ressources publiques.

Le Gouvernement établira des relations confiantes de collaboration et de concertation permanente avec tous les partis politiques, les

partenaires sociaux et la société civile.

Tout en restant à égale distance des formations politiques, il se tiendra à l'écoute permanente de ces dernières et contribuera dans toute la mesure compatible avec son devoir de neutralité et avec ses moyens, à l'instauration d'un jeu démocratique réel basé sur le respect de soi-même et de l'autre, un jeu générateur de stabilité sociale et de concorde nationale.

Pour que l'instauration de ce jeu soit possible, il est nécessaire et le Gouvernement s'y emploiera, que la construction d'une société de démocratie pluraliste aille de pair avec l'édification d'un véritable Etat de Droit, un Etat fonctionnant selon le droit et à l'intérieur duquel, s'impose le droit.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

La santé d'une démocratie se mesure à l'aune de la justice et de la liberté d'expression.

Le respect du droit est fondamental pour la République et la Démocratie et exige une saine distribution de la Justice, gage de stabilité sociale.

A cet égard, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ), le Gouvernement veillera à l'amélioration des conditions de travail des magistrats. C'est ainsi que la construction de Palais de Justice, l'informatisation des services judiciaires et la formation du personnel judiciaire seront une priorité pour le Gouvernement.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour améliorer les conditions de détention dans les maisons d'arrêt.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

La lutte contre la corruption et les autres formes de délinquance économique et financière, fera l'objet d'une attention particulière du Gouvernement. L'ampleur, la complexité et la persistance du phénomène exigent un traitement approprié et des efforts sans relâche.

L'institution et l'installation du Vérificateur Général procèdent de ce souci d'aboutir à moyen terme à une gestion saine et transparente des ressources publiques.

Les dispositions en cours seront renforcées pour une mise en œuvre intégrale et diligente des recommandations formulées par les missions du Contrôle Général des Services Publics et les inspections ministérielles.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

Dans le domaine de la Réforme de l'Etat, le cadre stratégique élaboré

à cet effet couvre les domaines essentiels pour lesquels, des actions majeures seront entreprises dans les mois à venir.

Dans le but de la consolidation du processus démocratique, il est plus que jamais nécessaire de doter notre pays de textes fondamentaux plus opérationnels. C'est le lieu de saluer toute la classe politique malienne pour son sens élevé de la responsabilité qui a permis de faire aboutir la relecture de la loi électorale.

Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour accélérer la relecture des autres textes fondamentaux de la République à savoir la Constitution, la charte des partis politiques et le statut de l'opposition. L'Assemblée Nationale sera naturellement saisie des projets y afférents.

Le développement durable est fortement tributaire de structures administratives stables, cohérentes et efficaces.

Le Programme de développement institutionnel sera rapidement mis en œuvre en vue de moderniser l'administration.

S'agissant particulièrement de la mise en œuvre de la décentralisation, le Gouvernement mettra en place un Comité National de Pilotage du Transfert de Compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ainsi qu'un programme d'accompagnement de ce transfert sur la base d'une identification claire des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.

Pour renforcer la déconcentration, le Gouvernement soumettra à l'Assemblée Nationale un projet de loi portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire.

Par ailleurs, après un audit des missions de l'ensemble des services publics, le Gouvernement travaillera à un rééquilibrage des compétences entre les administrations centrales et les administrations déconcentrées.

Il adoptera un plan triennal de déconcentration qui fixera, pour chaque ministère, les objectifs en matière de répartition des ressources humaines et budgétaires entre les administrations centrales d'une part et les administrations régionales et sub-régionales, d'autre part.

Un défi auquel nous sommes confrontés est la culture du professionnalisme, l'amélioration de l'image de notre Fonction publique d'Etat qui connaît une crise d'adaptation alors que la Fonction publique territoriale cherche sa voie.

En matière de Fonction publique d'Etat, les mesures préconisées après le contrôle physique des agents de l'Etat seront rapidement mises en œuvre aux fins d'une meilleure maîtrise des effectifs et de la masse salariale.

Par ailleurs, le Gouvernement initiera des mesures destinées à assurer la remise au travail de l'appareil administratif, la stabilisation des carrières et la sécurité morale et physique des agents de l'Etat qu'il

s'agisse du personnel civil, militaire ou paramilitaire.

Le renforcement des capacités des acteurs du développement dans tous les secteurs d'activité reste un objectif que le Gouvernement poursuivra plus intensément. L'amélioration des conditions de vie, et d'exercice des missions, à tous les niveaux, retiendra son attention.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La résolution des grands problèmes économiques et sociaux auxquels notre pays est confronté exige la participation de tous les acteurs.

C'est pourquoi, le Gouvernement a fait du dialogue social son credo.

Et, le Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement a été conclu à cet effet.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Pour atteindre l'objectif d'une Armée qui participe pleinement au développement du pays, une armée républicaine et d'élite, le Gouvernement entend intensifier les efforts en matière de modernisation et de professionnalisation des forces armées et leur implication dans l'œuvre de développement socio-économique.

Pour ce faire, il sera procédé à une relecture des textes relatifs à l'organisation générale de la défense et une loi de programmation militaire sera élaborée pour prendre en charge tous les efforts de modernisation de nos forces armées.

Pour une meilleure harmonisation des programmes de réforme dans ce domaine, le Gouvernement compte mener avec vigueur une série d'actions, notamment :

- la finalisation et l'adoption des statuts particuliers des services et des différentes armes ;
- la création d'un service chargé de la gestion des ressources humaines de la défense et de l'informatique ;
- la mise en œuvre des textes relatifs à la justice militaire afin de restaurer la discipline et inscrire les actions de défense dans un cadre légal et réglementaire.

Les conditions de vie et de travail des militaires seront améliorées à travers une consolidation des efforts déjà consentis et par la sécurisation de l'espace militaire.

Enfin, dans le cadre de ses missions, notre armée contribuera à l'élargissement des horizons de paix et de sécurité collectives régionales et sous régionales à travers une participation active aux missions de maintien de la paix ou d'assistance humanitaire.

Monsieur le Président,

Honorable Députés,

La sécurité de nos concitoyens dans leur intégrité physique et leurs biens se pose aujourd'hui avec la plus grande acuité.

Dans ce domaine, un train de mesures sera mis en place dans le plus bref délai possible pour répondre efficacement aux préoccupations légitimes de nos concitoyens.

En matière de renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité, il est prévu pour les prochaines années de renforcer les effectifs par des recrutements dans les différents corps : police, garde, gendarmerie et protection civile. De même, il est prévu la réalisation d'infrastructures et l'équipement des structures en moyens logistiques. Outre les actions prévues en matière de formation des personnels et de sensibilisation des populations, le Gouvernement engagera des actions concrètes pour l'amélioration de la sécurité routière dans notre pays.

Enfin, en matière de sécurité civile, le Gouvernement procédera :

- à la définition et à la mise en œuvre d'une politique nationale de gestion des catastrophes ;
- au recentrage du statut du personnel sapeur pompier au regard des missions particulières qu'il accomplit ;
- à la construction et à l'équipement de la Direction Générale et des Directions Régionales de la Protection Civile ;
- à l'implantation de centres de secours et de postes de secours routier.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

L'accélération de la croissance économique dans notre pays reste un objectif majeur. Les prévisions initialement faites ont été fortement ébranlées par la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002, pays par lequel passaient environ 70 % de nos transactions commerciales. Mais, les efforts déployés par le Gouvernement ont permis de maintenir le pays sur le chemin de la croissance et de préserver les équilibres macro-économiques. Ainsi, le taux de croissance attendu en 2004 est estimé à 4,7 % contre 6,1 en 2003. L'inflation mesurée par le déflateur du PIB sera maintenue à son niveau de 2003, soit 2,4 %.

C'est dire que les politiques sectorielles doivent être intensifiées pour remettre le pays sur le sentier de la croissance forte et créatrice d'emplois, retracé dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Le secteur rural est le pilier central de notre économie de par son apport au revenu national et de ses effets d'entraînement sur les secteurs secondaires et tertiaires.

Les conditions climatiques favorables enregistrées au cours de la dernière campagne conjuguées avec l'approvisionnement normal des producteurs en intrant ont propulsé la production céréalière à un

niveau record et celle du coton au premier rang des réalisations africaines. Cette tendance doit être préservée et consolidée. A cet effet, la politique du Gouvernement dans le secteur agricole restera attachée à l'esprit et aux orientations du Schéma Directeur de Développement Rural révisé et adopté en 2002 et dont le plan d'action est intégré au Cade Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). La recherche de la sécurité alimentaire est au cœur de ce schéma. Elle passe nécessairement par le développement des aménagements agricoles. A cet égard, Le Gouvernement poursuivra l'exécution du programme d'aménagement de 50 000 hectares en maîtrise totale de l'eau prévu sur le quinquennat 2003-2007.

A ce jour, les travaux d'aménagement ont été lancés pour 12 860 hectares sur lesquels 9 500 hectares ont été réalisés. Les financements disponibles couvrent 31 700 hectares. C'est dire que le Gouvernement redoublera d'efforts pour accélérer l'absorption des ressources disponibles et combler le gap de financement correspondant à 18 300 hectares. C'est là tout l'intérêt de la table ronde sectorielle sur l'agriculture irriguée prévue en fin d'année 2004. Les réalisations concerneront également les aménagements en maîtrise partielle de l'eau pour lesquels le financement actuellement disponible couvre 20 600 hectares environ sur lesquels 8 600 ont été réalisés.

Le démarrage de l'exécution des grands travaux d'aménagement portant sur 23 000 hectares dans le cadre du Projet Moyen Bani sera bientôt effectif, grâce aux efforts de concertation et de sensibilisation menés en direction des populations situées en aval du Seuil de Talo. Dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau, un projet de construction de 10 petits barrages dans le cercle de Kangaba, sera exécuté. Des études sont en cours pour la faisabilité de petits barrages dans les cercles de Nioro, Yélimané et Kayes.

A la faveur de l'augmentation des superficies aménagées, les productions de riz, de légumes et de blé devront s'accroître sensiblement. Pour le riz produit en maîtrise totale de l'eau, un accroissement de 52,7 % est attendu d'ici 2007 par rapport au niveau de la campagne 2002/2003.

Pour les céréales pluviales, telles que le mil, le sorgho et le maïs les efforts d'intensification se poursuivront avec notamment, la vulgarisation des variétés à cycle court. L'objectif global visé est d'accroître le niveau de la production céréalière d'environ 12 % au cours des prochaines années.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Gouvernement veillera à la bonne gestion des excédents céréaliers en procédant systématiquement à la reconstitution du Stock National de Sécurité. Les banques de céréales seront intégrées dans un système de stock de

sécurité communautaire.

Les activités du Gouvernement dans le secteur agricole porteront aussi sur la promotion et l'amélioration de la compétitivité des autres filières porteuses. Dans ce cadre, la plantation d'essences fruitières à haute valeur commerciale comme le karité et la gomme arabique, sera réalisée.

Dans la filière cotonnière, les réformes engagées seront poursuivies avec la sauvegarde au maximum des intérêts économiques du pays et des producteurs.

Cependant, des solutions doivent rapidement être trouvées à certaines préoccupations afin que la filière préserve sa compétitivité et le pays, son rang de premier producteur africain. Il s'agit, entre autres préoccupations, de :

- la baisse des rendements consécutive à la diminution de la fertilité dans les anciens bassins cotonniers ;
- l'approvisionnement correct des producteurs en intrants ;
- l'entretien et du renforcement de l'outil industriel ;
- la réhabilitation des pistes rurales ;
- l'amélioration de la qualité de la fibre.

L'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité agricole auront également comme support les efforts menés au niveau de la recherche agricole et des services de vulgarisation pour mettre à la disposition des producteurs des technologies adaptées à leurs besoins. Un programme de mécanisation rurale est en cours de préparation afin de relever le niveau d'équipement des paysans.

Dans le domaine du développement institutionnel du secteur rural, les capacités d'organisation et d'intervention des producteurs seront améliorées, avec notamment le concours du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP).

Dans le secteur de l'élevage, l'augmentation de la production et de la productivité animales pendant la période 2004-2007 visera un certain nombre d'objectifs spécifiques, à savoir :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de développement de l'Élevage ;
- l'organisation des circuits de production et de commercialisation du bétail et de la viande, gage d'un meilleur accès au crédit et au financement ;
- le renforcement des actions de santé animale ;
- la modernisation des infrastructures et équipements pastoraux ;
- le renforcement des actions d'amélioration de l'alimentation du cheptel.

Dans le domaine de la pêche et de la pisciculture, les actions porteront sur :

- l'amélioration du schéma directeur de développement du secteur ;

- le renforcement des capacités des acteurs ;
- la rénovation du complexe du Centre piscicole de Molodo pour l'amélioration des capacités de vulgarisation et la promotion de l'intégration de l'irrigation et de l'aquaculture.

En perspective, un projet de développement de la pêche dans la région de Mopti sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) est en cours de préparation. Il permettra la réhabilitation de l'activité de pêche et la pisciculture dans le delta central du Niger.

Enfin, dans l'optique de l'émergence d'un secteur agricole moderne, économiquement rentable et profitable socialement, le Gouvernement s'attachera, en rapport avec tous les acteurs concernés, à élaborer dans le meilleur délai possible une loi d'orientation agricole.

La loi d'orientation agricole intégrera également la pêche et l'élevage, deux atouts importants de notre développement.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le domaine minier, l'objectif principal assigné au secteur est d'apporter une plus grande contribution au développement économique du pays par une exploitation judicieuse des énormes potentialités existantes. La réalisation de cet objectif passe par :

- l'accentuation de la recherche de nouveaux gisements ;
- le développement des mines de taille intermédiaire ;
- la promotion de la recherche pétrolière ;
- le renforcement des capacités pour assurer un meilleur suivi des activités du secteur.

En appui aux activités de recherche et d'exploitation minières, un mécanisme de financement sera institué.

En outre, un projet "Appui à la croissance, mines et développement durable" est en cours de préparation avec le concours de la Banque Mondiale. Ce projet cible le développement des exploitations minières à petite échelle et la promotion des méthodes d'orpaillage. Il servira de levier pour une meilleure participation des nationaux aux exploitations minières.

La diversification des produits miniers est entamée avec notamment la mise en œuvre d'un projet de promotion des pierres précieuses et semi-précieuses et la relance de l'exploitation de gisement de calcaire.

Pour les hydrocarbures, une agence dénommée "Autorité pour la promotion pétrolière" sera créée dès l'adoption par votre auguste Assemblée de la loi portant code pétrolier.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans un contexte de mondialisation et d'ouverture des marchés à la concurrence, le risque attaché à l'investissement industriel dans notre pays est amplifié par une multitude de contraintes. Elles sont d'ordre

institutionnel, environnemental, et parfois culturel. La conjugaison de ces facteurs explique le faible taux d'industrialisation de notre pays avec comme corollaire la modeste part du secteur manufacturier dans la création d'emplois.

Les efforts d'amélioration et de simplification des procédures de création d'entreprises, l'investissement dans les infrastructures de base, le renforcement des capacités sont autant d'actions dans l'agenda du Gouvernement qui participeront à la levée progressive des contraintes identifiées.

Dans cette dynamique, la politique industrielle sera axée sur la promotion des filières dans lesquelles, le pays dispose d'avantages comparatifs réels. A cet effet, les actions entre 2004 et 2007 porteront notamment sur :

- la poursuite de la réalisation de nouvelles filatures, après celle de FITINA-SA ;
- la concrétisation des usines d'aliments bétail dont celle de Fana ;
- le développement des nouvelles cimenteries ;
- la réalisation du complexe sucrier et de l'usine d'engrais phosphatés à Markala ;
- l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle dans le District de Bamako et de plates-formes minimales industrielles dans certaines capitales régionales.

La concrétisation de ce portefeuille de projets permettra d'accroître considérablement les possibilités de création d'emploi dans le secteur industriel sans compter les effets induits sur les autres secteurs.

La politique commerciale du pays contribue à la réalisation des objectifs assignés à l'ensemble des secteurs d'activités économiques en matière de croissance et d'emplois. Cette politique est axée sur :

- l'organisation des marchés intérieurs pour permettre une distribution efficiente de la production nationale ;
- l'amélioration de l'accès des produits locaux aux marchés internationaux dans le respect des engagements pris dans le cadre du commerce multilatéral ;
- l'exploitation au mieux des avantages offerts par le commerce international notamment dans le domaine du renforcement des capacités.

Spécifiquement, le Cadre intégré d'assistance technique lié au commerce en cours d'élaboration avec le concours de la Banque Mondiale et d'autres agences de développement, visera l'insertion harmonieuse de notre pays dans le commerce mondial.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

Le développement du potentiel de l'artisanat et du tourisme n'est toujours pas suffisant pour permettre à ces deux secteurs de jouer

leur rôle de pourvoyeur d'emplois et de devises pour l'économie. Outre, la poursuite des actions de promotion et de renforcement des capacités techniques et organisationnelles, l'action du Gouvernement en matière d'artisanat portera sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur de développement du secteur.

De même, le développement du secteur du tourisme s'inscrira désormais dans le cadre d'un schéma directeur et visera à faire de la destination Mali à l'horizon 2020 l'une des plus visitées de l'Afrique de l'Ouest.

La politique du Gouvernement dans le domaine de l'environnement s'articule autour de la gestion des ressources naturelles, de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre l'ensablement et de la protection des végétaux.

Par rapport aux objectifs fixés, les actions suivantes seront menées :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour le changement des comportements ;
- la mise en œuvre du programme environnemental d'appui à la lutte contre la désertification dans les régions nord du pays ;
- le suivi environnemental des projets d'aménagement hydro-agricoles, des projets routiers, des sociétés minières et des unités industrielles ;
- la mise en œuvre des recommandations des études de base sur les principales sources de pollutions de l'air, de l'eau et du sol ;
- l'exécution du plan d'actions pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques.

S'agissant de l'amélioration du cadre de vie, des plans stratégiques d'assainissement de nos principales villes seront élaborés et validés. Dans le court terme, les efforts porteront sur la construction de la station d'épuration des eaux usées de la zone industrielle de Sotuba, l'aménagement des décharges finales de Sikasso et Bamako ainsi que la réhabilitation et le curage des collecteurs de Bamako.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

La politique énergétique nationale recentre l'Etat sur ses missions fondamentales de contrôle et de planification, et laisse à l'initiative privée la responsabilité des activités opérationnelles. Dans le cadre de cette politique, les objectifs spécifiques portent sur :

- l'accroissement du taux d'exploitation du potentiel énergétique national ;
- l'augmentation à 23 % d'ici 2007 du taux de desserte de la population en électricité ;
- le développement de l'électrification rurale pour 1 000 villages d'ici 2007.

A cet égard, le Gouvernement veillera sur la réalisation des

investissements prévus dans le cadre de la concession du service public d'électricité à la Société Energie du Mali-SA. Le cadre réglementaire et contractuel de la concession sera amélioré en vue d'assurer une plus grande maîtrise des tarifs.

La saturation, dans une échéance proche, de la capacité de la centrale de Manantali rend impératif le renforcement des capacités nationales de production d'énergie électrique. A cet égard, le projet de centrale hydroélectrique de Kénié sur le Niger sera réalisé en BOT. Les ouvrages de Felou, Gouïna et Taoussa demeureront inscrits dans les priorités à moyen et long termes.

La signature du protocole d'accord pour l'interconnexion des réseaux électriques du Mali et de la Côte d'Ivoire ouvre une perspective supplémentaire en matière de couverture à terme des besoins d'électricité du pays.

L'électrification rurale connaîtra un nouvel essor avec le démarrage effectif des activités de l'Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale (AMADER). Dans ce cadre, il est prévu l'électrification d'environ 40 000 ménages d'ici à 2008.

En outre, la mise en œuvre des projets d'électrification villageoise par système d'énergie solaire permettra la réalisation de 1 830 systèmes d'éclairage et 120 lampadaires publics d'ici à 2007.

S'agissant du sous-secteur des hydrocarbures, les objectifs demeurent :

- la diversification des sources d'approvisionnement du pays en produits pétroliers ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière de stock national de sécurité ;
- l'appui aux opérateurs économiques dans la recherche de meilleures conditions d'achat auprès des fournisseurs ;
- la rationalisation des consommations de produits pétroliers.

Monsieur le Président,  
Honorables Député,

La stratégie du secteur de l'eau vise la satisfaction des besoins des populations par la synergie des efforts d'investissement de l'Etat, des partenaires au développement et des usagers. Le Gouvernement adoptera bientôt un Plan National d'Accès à l'Eau, pour la période 2004-2015, visant la réalisation de 10 000 nouveaux points d'eau modernes, prioritairement, dans les zones non encore desservies. Ce plan sera soutenu par la création de l'Agence Malienne pour l'Eau Potable.

En ce qui concerne la protection de l'écosystème des fleuves et de leurs bassins, le Programme d'aménagement des berges du Niger sera poursuivi à Bamako sur 600 mètres et à Gao sur 700 mètres. Ces

actions porteront également sur le désensablement du chenal d'accès au quai de Bourem.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En dépit des avancées notables enregistrées ces dernières années, les infrastructures de transports demeurent encore faibles et en-deçà des attentes légitimes des populations.

Le Gouvernement s'attellera à poursuivre et à renforcer les actions de diversification et d'expansion des infrastructures et équipements de désenclavement : routes, aéroports, ponts, bacs, chemin de fer, etc.

En matière d'infrastructures routières, les actions de construction et de réhabilitation des routes en 2004 et 2005 porteront sur :

- l'achèvement des travaux de bitumage des routes Nioro-Gogui, Markala-Niono, Bamako-Naréna, Naréna-Kourémalé, Kayes-Kidira et le démarrage des travaux de construction des axes Kati-Kita, Didiéni-Diéma, Diéma-Nioro, Gao-Ansongo-Labézzanga-Frontière Niger, Kayes-Diamou-Bafoulabé, Kita-Saraya, Niono-Tonka portant ainsi la longueur du réseau bitumé à environ 5000 kilomètres, soit une augmentation de 56 % ;

- l'achèvement des travaux de construction des routes en terre et pistes rurales Niono-Banamba, Djenné-Mougna-Saye, Dioila-Koualé, Dioila-Sorokoro, Didiéni-Goumbou-Nara, Kita-Krouninkoto-Diancounté Camara et Douentza-Tombouctou (route de l'Espoir), Tombouctou-Goundam-Tonka-Diré. Toutes ces routes seront achevées en 2004. La réalisation de ces axes routiers, d'une longueur totale de 1170 kilomètres, contribuera à assurer les liaisons entre les zones de production et les zones de consommation et renforcer l'intégration des économies locales ;

- le démarrage des travaux de réhabilitation des routes Bamako-Bougouni, Bougouni-Sikasso et Sévaré-Gao.

L'achèvement des travaux de construction du pont de Gao et de ses voies d'accès en 2005 permettra d'assurer un trafic de liaison continue entre les tronçons Bamako-Gao-Kidal de la Transsaharienne.

Quant aux travaux de construction des ponts de Nianandougou dans le cercle de Bougouni, de Kankéla et de Tiendaga dans le cercle de Kolondiéba, ils prendront fin respectivement courant deuxième trimestre 2004 et premier trimestre 2005.

Le Gouvernement a l'ambition de maintenir notre pays en chantier car le désenclavement est une œuvre de longue haleine. A cet effet, des études sont entreprises, parallèlement aux travaux de construction et de réhabilitation déjà en cours, concernant d'autres routes notamment Koulikoro-Banamba, Badiangara-Bankass-Koro-Frontière Burkina Faso, Zantiébougougou-Kolondiéba-Frontière Côte d'Ivoire, Banamba-Mourdiah, Douentza-Koro, Badiangara-Douentza et bretelle Togo-

Tongo, Gao-Bourem, Gossi-Rharous, et celles relatives au bitumage de 5 kilomètres dans chacune des villes de Gao, San, Kita, Bougouni, Koutiala, Tombouctou, Badiangara. La longueur totale de ces routes est d'environ 1040 kilomètres.

Des études sont envisagées pour les routes Bougouni-Yanfolila-Kalana, Nara-Néma, Niono-Nampala-Léré-Tonka avec bretelle Nampala-Bassikounou-Néma, Kayes-Kiffa et celle d'un troisième pont à Bamako. Par ailleurs, en vue de mieux sécuriser le réseau routier, le Gouvernement entreprendra des mesures portant classement des routes et fixant les conditions de réparation des dommages causés aux routes par les tiers.

Dans le cadre du parachèvement de la réforme de l'entretien routier, il sera mis en place avant fin 2004, l'Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routier (AGEROUTE) et, en 2005, 12 postes de recouvrement des redevances de péage et de pénalités de surcharge. La mise en œuvre de cette réforme permettra d'assurer l'entretien du réseau prioritaire de l'ordre de 9 000 kilomètres de route avec une participation accrue des entreprises privées tout en mettant l'accent sur la promotion des petites et moyennes entreprises nationales.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

Dans le sous-secteur du transport routier, l'accent sera mis sur le renouvellement du parc en faveur des transporteurs.

En vue d'assurer la diversification des sources d'approvisionnement, du pays, les travaux d'extension des Entrepôts du Mali au Togo, en Mauritanie et au Sénégal débiteront courant 2004. En outre, divers aménagements portuaires sont envisagés dans des espaces portuaires concédés par les pays amis. Il est également prévu la réalisation de deux ports secs l'un à Sikasso et l'autre à Kayes dont l'objectif essentiel est le désengorgement des ports et l'accélération du traitement des marchandises.

Dans le domaine du transport ferroviaire, des dispositions seront prises, dans le cadre de la Convention de concession de l'activité ferroviaire sur l'axe Bamako-Dakar, pour l'exécution du programme d'investissement en partenariat avec la République du Sénégal afin de rendre cet axe ferroviaire rentable et performant et de lui faire jouer son rôle d'intégration des populations et des économies de nos deux États.

En matière de transport fluvial, une attention particulière sera portée sur l'allongement de la période de navigabilité à travers le dragage du fleuve Niger et l'aménagement des ports et quais. Aussi, des efforts sont en cours pour l'acquisition de flottes légères, ce qui contribuera au désenclavement de plusieurs régions du Nord. Il est aussi envisagé d'aménager et de baliser un chenal navigable entre Saint-Louis et

Ambidédi près de Kayes à travers la concrétisation du volet navigation de l'OMVS.

Dans le domaine du transport aérien, les actions en cours relatives à la création d'une nouvelle société d'assistance en escale, à la concession de la gestion des aéroports du Mali et la création d'une compagnie aérienne nationale seront conduites à terme.

Par ailleurs, il est important de noter la mise en œuvre du Projet d'Amélioration des Corridors de Transport (2004-2008) pour un montant total de 48,7 millions de dollars US. Ce Projet qui débouchera sur un projet plus ambitieux dans le secteur des transports dénommé Projet Sectoriel des transports, phase II, vise entre autres objectifs à améliorer l'efficacité et la durabilité du transport ferroviaire, réhabiliter les axes routiers Bamako-Bougouni et Sévaré-Gao et achever la restructuration des Aéroports du Mali.

Les travaux de construction de la Cité Administrative avancent de façon satisfaisante. Le Gouvernement déploiera les efforts nécessaires pour renforcer cette dynamique. Les actions se poursuivront pour boucler le financement de la première tranche et acquérir celui de la seconde tranche.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

Dans le domaine des télécommunications, l'un des objectifs majeurs est d'assurer l'accès du plus grand nombre aux services de communication à un coût modéré, le Gouvernement travaillera à la mise en œuvre d'initiatives tendant à connecter un nombre toujours plus important de localités au réseau téléphonique national.

En ce qui concerne la téléphonie fixe, de nouvelles capacités vont être mises très bientôt à la disposition des localités de Gao, Forgho, Tacharane, Djebock, Haoussa Foulane, Zinda, Bara, In Aoukert, Boya Emnaguel et le réseau de Koulikoro sera étendu en vue d'assurer la desserte des localités de Madina Sacko, Toubakoro et Boron.

Par ailleurs, avec le remplacement de la liaison de transmission du faisceau hertzien Bamako-Sikasso par une liaison en fibres optiques et son prolongement vers les réseaux de la Côte- d'Ivoire et du Burkina Faso, dix autres agglomérations seront complètement désenclavées. Il s'agit de Kéléya, Ouélessébougou, Bougouni, Zantiébougou, Koumantou, Niéna, Loulouni, Kadiolo, Zégoua et Hérémakono.

En ce qui concerne la téléphonie mobile de norme GSM, la Sotelma réalisera d'importants investissements et offrira à sa clientèle, dans les mois à venir, 140.000 nouvelles lignes qui viendront s'ajouter aux 70.000 déjà existantes. Ce projet qui a la double ambition de renforcer la couverture des zones déjà desservies (District de Bamako, Kati, Kayes, Sadiola, Yatela, Sikasso, Koutiala, Ségou, Niono, Mopti et Sévaré) permettra également d'étendre le signal aux localités ci-après

: Gao, Tombouctou, Kidal, Koulikoro, Bananba, Kita, Yélimané, Manantali, Maréna, Dionkoulané, Nioro, Laranguémou, Sélingué, Bougouni, Morila, Fana, Dioila, Bla, San, Markala et Djenné.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, le Gouvernement accorde une grande importance à la réalisation du réseau Intranet de l'administration dont la première phase est en cours d'exécution.

En ce qui concerne la connexion des communes à l'Internet, le Gouvernement procédera au lancement d'une phase-test qui portera sur les localités de Mahina et Bafoulabé ainsi que la Commune VI du District de Bamako.

S'agissant de la couverture télévisuelle du territoire, six nouvelles localités recevront cette année le signal de l'ORTM portant ainsi à 59 le nombre total des sites TV/FM. Il s'agit des localités suivantes : Aguelhoc, Ballé, Mpessoba, Tominian, Niéna et Toukoto. Par ailleurs, les stations régionales ont été dotées en moyens légers de production pour leur permettre de couvrir les actualités régionales et remonter ainsi à l'antenne nationale les préoccupations des régions et de leurs populations.

Au niveau de la presse publique, l'Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP), sera dotée d'une nouvelle presse cinq couleurs, qui permettra d'offrir l'ESSOR en couleurs, à ses lecteurs.

En ce qui concerne les médias privés, le Gouvernement restera attentif à leurs problèmes et leur apportera dans la limite de ses possibilités son appui du point de vue de l'encadrement professionnel et matériel.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, l'action gouvernementale visera à améliorer le cadre de vie des populations, à créer les conditions pour mieux maîtriser la croissance des centres urbains et répondre à une demande sociale en logements.

A cet égard, elle s'articulera autour des éléments ci-après :

- l'élaboration des codes et des guides en matière d'urbanisme et de construction ;
- l'élaboration des schémas directeurs d'urbanisme de Nara, Bourem, Gourma-Rharous, Youwarou et Dia ;
- la finalisation du plan d'aménagement des berges du fleuve Niger à Bamako ;
- la préparation du 4<sup>e</sup> Projet urbain du Mali ;
- la poursuite des programmes de construction de logements sociaux dans le District de Bamako et dans les régions.

En matière d'aménagement du territoire, le Gouvernement s'attellera à l'élaboration avant 2006 d'une politique nationale dans ce domaine en vue de permettre à l'Etat de s'engager dans une dynamique de

partenariat avec les Collectivités Territoriales sur la base de "contrats de développement".

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Depuis plus d'une décennie, le Mali a fait l'option du libéralisme comme mode de gestion économique en confiant progressivement au Secteur privé l'initiative d'entreprise, partant, de création d'emplois. Le plan d'actions issu de la rencontre du Président de la République avec le Secteur privé le 19 juin 2003, adopté par le Conseil des Ministres en novembre 2003, assigne des missions au Gouvernement. Ces missions seront conduites selon la diligence requise. Dans un esprit de partenariat, le Gouvernement attend du Secteur privé qu'il assume sa part de responsabilité dans la création de richesse et d'emplois.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi, les politiques d'investissement seront réorientées de manière à optimiser leur impact sur l'emploi, à renforcer les capacités nationales indispensables à l'exécution de travaux publics à haute intensité d'emplois par le secteur privé. De même, les investissements économiques et sociaux au niveau local devront permettre de réduire la pauvreté rurale et urbaine. A cet effet, le Gouvernement mettra en place une Cellule d'appui aux investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre.

S'agissant particulièrement de la mise en œuvre du Programme Emploi-Jeunes, le Gouvernement s'attellera à l'opérationnalisation du Fonds Emploi-Jeunes (FEJ), par le concours des ressources tirées de l'exploitation des gisements aurifères.

La mise en œuvre de ce programme se poursuivra par les actions ci-après :

- l'installation des Coordinations régionales, locales et communales de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), en collaboration avec le Conseil National de la Jeunesse, en vue d'une appropriation du Programme par les jeunes eux-mêmes et les Collectivités Locales ;
- l'établissement d'un partenariat entre l'APEJ et les structures publiques ou privées, susceptibles de concourir à la création d'emploi pour les jeunes ;
- le démarrage du Projet d'Initiatives Locales pour l'Emploi (PILE) dans le District de Bamako.

Les initiatives prises par l'APEJ permettront d'augmenter sensiblement à l'horizon 2005 les capacités d'exportation du Mali en fruits et agrumes par l'implantation de plates-formes d'expédition dans les

zones de production tels que Bougouni et Yanfolila.

Les actions engagées par le Gouvernement en vue de la mise en œuvre du programme multisectoriel d'investissements intensifs en emploi rural permettront la création de plusieurs centaines d'emplois durables.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le Gouvernement entend faire de la formation professionnelle un instrument privilégié de lutte contre le chômage en général et contre celui des jeunes en particulier.

Les acquis dans ce domaine seront consolidés et le Gouvernement prendra les mesures appropriées pour adapter les produits des structures de formation aux demandes potentielles des segments économiques en plein progrès.

Des centres pilotes de formation dans les filières jugées porteuses d'emplois et dont les besoins de formation sont pressants seront créés.

De même, des programmes-cadres dans les secteurs clés de l'économie (BTP, industrie, hôtellerie-tourisme, etc.) seront exécutés.

Outre la mise en œuvre effective de la politique de certification de l'apprentissage, la formation professionnelle par apprentissage sera étendue à de nouveaux corps de métiers et aux régions qui ne sont pas encore touchées notamment les Régions du Nord.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le développement de tout pays est fortement tributaire de la qualité des ressources humaines. C'est ce qui explique toute l'importance que le Gouvernement accorde aux politiques nationales de santé et d'éducation.

En matière de santé, le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies épidémiques s'impose avec tout ce que cela implique comme mesures à prendre dans les domaines de l'hygiène, de la salubrité et de la sécurité sanitaire des aliments, mesures soutenues par une vaste campagne de sensibilisation de la population.

A cet égard, la pandémie du VIH-SIDA mérite une attention toute particulière. Considéré non plus sous le seul aspect médical, le VIH-SIDA est aujourd'hui déclaré fléau national, économique et social qui mobilise les institutions du pays, au premier rang desquelles le Président de la République, le Gouvernement, l'Assemblée Nationale ainsi que les leaders religieux, des associations et des Organisations non gouvernementales (ONG).

Toutes les structures créées, et les initiatives prises à la faveur de cet important engagement politique seront revues et corrigées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Multisectoriel de lutte contre le SIDA adopté en avril 2004, qui a pour objectif de réduire la

propagation de la maladie et de minimiser son impact sur le développement économique, social et culturel, avec pour ambition d'assurer la gratuité des soins et des médicaments anti-rétroviraux à tous les malades.

Il reste entendu que la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social se poursuivra afin :

- de conduire à terme la réforme hospitalière ;
- d'améliorer l'accessibilité au paquet minimum de services essentiels par l'extension et le renforcement des centres de santé communautaires, notamment dans les zones pauvres ;
- de réduire le taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile ;
- de renforcer la qualité des soins de santé ;
- d'étendre le système de "surveillance épidémiologique intégré" des maladies transmissibles et organiser la riposte ;
- de renforcer le système d'information sanitaire à tous les niveaux ;
- de développer la recherche-action ;
- d'améliorer la gestion des structures en charge de la santé.

Plus particulièrement, le Gouvernement s'attellera à la réalisation d'un hôpital national, moderne et performant à Yirimadio en Commune VI du District de Bamako, sur la rive droite du fleuve Niger.

Concernant le secteur de l'éducation, le système éducatif se développe et les progrès enregistrés depuis le démarrage du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) sont notables. Cependant, certaines difficultés persistent et des efforts importants restent à déployer pour atteindre les objectifs fixés.

La mise en œuvre du PRODEC se poursuivra, notamment par :

- le partenariat dans la gestion de l'espace scolaire, afin d'instaurer un climat scolaire apaisé ;
- la mise en œuvre d'une stratégie appropriée d'augmentation du taux de scolarisation des filles, afin de réduire la disparité entre les taux de scolarisation des filles et des garçons et de réaliser la scolarisation universelle ;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers la formation initiale et continue des enseignants à tous les niveaux ;
- l'amélioration de la gestion du système éducatif ;
- un suivi rigoureux des chantiers de construction et d'équipement des infrastructures scolaires et universitaires ;
- la promotion de la recherche ;
- l'amélioration de la gestion des bourses.

Le Gouvernement développera une politique de communication adéquate autour du secteur de l'éducation en vue d'une information saine et permanente des enseignants, des parents d'élèves, des élèves et étudiants, des communautés et des partenaires au développement.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le Gouvernement mettra en œuvre la Politique Nationale de Population actualisée, adoptée en avril 2003, notamment à travers l'élaboration, courant 2004, du Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population et la prise en compte des questions de population dans tous les projets, programmes et stratégies de développement.

L'engagement pris par le Gouvernement, par l'adoption en avril 2002 de la Déclaration de Politique Nationale de Protection Sociale, de mettre progressivement en place un système de protection contre les risques sociaux pour tous les citoyens en général et les couches défavorisées en particulier, sera tenu. Des jalons seront posés pour la réalisation de cet objectif par des mesures visant à :

- parachever la restructuration de la Caisse des Retraites du Mali et de l'Institut National de Prévoyance Sociale ;
- poursuivre les études sur les mécanismes de couverture de l'assurance maladie obligatoire, des risques agricoles et sur la mise en place d'un fonds d'assistance médicale ;
- poursuivre la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes et enfants en situation difficile.

L'accès des plus démunis aux services sociaux de base sera facilité, notamment les soins de santé, l'éducation et les logements sociaux.

Les mécanismes de solidarité mis en place seront renforcés et l'exclusion sociale, circonscrite par :

- la promotion des mouvements coopératif, mutualiste et associatif ;
- la prise de mesures concrètes favorisant la promotion des collectivités ;
- la poursuite et le renforcement des initiatives concourant à cultiver le sens de la solidarité à tous les niveaux.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Dans le domaine de la Promotion de la femme, le Gouvernement s'engage à créer des conditions favorables à la participation de la femme à la vie publique et, mieux, à sa prise de responsabilité dans la gestion des affaires publiques. Pour soutenir cet élan, il renforcera les mesures spécifiques déjà prises pour :

- la scolarisation des filles ;
- l'alphabétisation et la formation professionnelle des femmes, leur accès aux facteurs de production (terre, crédit) et leur équipement en moyens de production.

Le Gouvernement maintiendra et intensifiera les mesures déjà prises pour préserver l'enfance contre la vulnérabilité sociale et veillera également à lui assurer une participation active à la gestion de sa vie en société et l'effectivité de ses droits pour une meilleure insertion

dans la vie adulte.

La famille, premier maillon de notre société sera renforcée en lui procurant un cadre juridique favorable à son développement. Concernant le secteur de la culture, le Gouvernement confirme sa volonté ferme de continuer à défendre la diversité culturelle et linguistique, d'assurer la protection de l'environnement et du patrimoine culturels, en favorisant la créativité artistique et littéraire dans notre pays. Une telle option conduit inéluctablement à la transformation de nos potentialités en industries culturelles dans les domaines de la musique, du cinéma, des arts plastiques, de la danse et du livre.

Dans le domaine de la jeunesse, le Gouvernement s'emploiera à créer les conditions de l'épanouissement des jeunes. Des initiatives pour une saine occupation des jeunes seront prises. Il sera instauré un cadre permanent de concertation avec le Conseil National des Jeunes du Mali et tout le mouvement associatif jeune.

Dans le domaine des sports, le défi à relever pour les prochaines années consistera à travailler davantage pour hisser et maintenir notre pays dans le peloton de tête du sport d'élite au niveau international. Pour ce faire, la dynamisation amorcée du sport scolaire et universitaire, vivier des sportifs d'élite, se poursuivra. Un accent particulier sera mis également sur la relance du sport en milieu rural et militaire.

Les structures sportives seront organisées en vue d'assurer une meilleure gestion du sport en général et du football en particulier, notamment par la formation adéquate des cadres et la recherche de financement.

De dispositions vigoureuses seront prises pour mettre nos jeunes sportifs à l'abri du fléau du dopage et des comportements à risques. La rentabilisation des infrastructures héritées de la 23<sup>e</sup> Coupe d'Afrique des Nations de Football (CAN 2002), la modernisation de la pratique sportive dans notre pays, la capitalisation des apports des enfants maliens de la diaspora en vue d'une revitalisation de notre sport national, sont autant d'axes que le Gouvernement renforcera par son engagement aux côtés du monde sportif de notre pays.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière de finances publiques, les actions du Gouvernement s'articuleront autour de la mobilisation efficiente des ressources intérieures et de l'amélioration de la gestion des dépenses publiques. En termes de mobilisation des ressources internes, l'objectif visé est de porter la pression fiscale au niveau de la norme de 17 % arrêtée au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

A cet effet, la mise en œuvre des mesures d'élargissement de l'assiette

fiscale sera poursuivie. Dans ce cadre, les exonérations seront maîtrisées pour les limiter à celles prévues par les conventions internationales et régionales, le code des investissements et le code minier. En outre, l'amélioration de l'efficacité des services d'assiette et de recouvrement par la modernisation du système de gestion des impôts sera poursuivie.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, les actions en cours seront consolidées par la relecture du code des marchés publics, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de contrôle de l'exécution des marchés publics, la mise en réseau des structures impliquées dans le circuit de la dépense publique. Toutes ces actions concourent à la moralisation et à l'amélioration de la qualité des dépenses publiques.

D'ores et déjà, des mesures ont été édictées dans le cadre de la réduction des dépenses publiques. Il s'agit notamment de la rationalisation des dépenses des missions à l'extérieur du territoire national et l'utilisation correcte des biens de l'Etat.

Au niveau des secteurs bancaire et financier, la mise en œuvre du Projet de développement du secteur financier sera poursuivie, avec comme objectif, d'améliorer les performances des banques et des systèmes financiers décentralisés en matière de financement de l'Économie. Les mesures envisagées dans ce cadre porteront sur :

- l'amélioration du cadre légal, réglementaire et judiciaire ;
- la création de registres fonciers urbains et miniers afin que le foncier puisse être mieux utilisé comme garantie bancaire.

Concernant la mobilisation de l'aide extérieure, la tenue de la Table ronde des bailleurs de fonds à Genève les 30 et 31 mars 2004 constitue un atout réel.

Le Gouvernement s'emploiera à mobiliser les ressources annoncées à hauteur de 1 275 milliards de F CFA par nos partenaires au développement au cours de cette Table Ronde. A cet effet, un dispositif de suivi et de mise en œuvre des conclusions et recommandations de la Table ronde sera mis en place.

Par ailleurs, le Mali vient d'être élu comme pays bénéficiaire du Millenium Challenge Account, estimé à un milliard de dollars au titre de 2004. Cette nouvelle opportunité de financement complémentaire est fondée sur la compétition entre les pays bénéficiaires et sur une rigueur éprouvée de gestion des ressources mises à disposition. A la lumière de ces exigences, le Gouvernement s'attellera sans délai à l'élaboration des propositions de projets susceptibles d'être financés. En matière d'endettement, afin de préserver la soutenabilité de la dette, le Gouvernement veillera à ce que tout nouvel emprunt soit largement concessionnel.

Les mesures de renforcement des capacités nationales en matière de

planification, de gestion et de suivi-évaluation des projets et programmes de développement seront poursuivies, notamment à travers le parachèvement de la restructuration et du renforcement des structures et organes, l'application du Manuel de procédures de programmation et de suivi-évaluation des investissements publics.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le domaine des relations extérieures, le Gouvernement s'attachera à promouvoir une diplomatie active, axée sur le développement de notre pays.

Cette diplomatie sera conduite dans le respect des principes de base de notre politique extérieure à savoir :

- le respect des droits de l'homme et des peuples,
- le respect de l'égalité souveraine des États,
- le bon voisinage et la non-ingérence,
- l'attachement au règlement pacifique des différends,
- l'engagement pour l'unité africaine,
- la solidarité et la coopération mutuellement avantageuse.

En particulier, la prévention et la résolution pacifique des conflits, notamment dans notre sous-région, la réalisation de l'intégration sous-régionale et régionale ainsi que la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, mobiliseront les énergies du Gouvernement.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Notre pays, après avoir relevé avec succès le défi de l'organisation du Sommet de la CEN-SAD, s'attelle à la préparation du Sommet Afrique-France devant se tenir à Bamako en 2005.

La question de nos compatriotes à l'étranger n'a pas échappé au Gouvernement qui loue le courage de ceux qui ont choisi de vivre à l'étranger et qui sont toujours considérés comme faisant partie intégrante de la communauté nationale.

Des mesures seront prises pour impliquer davantage les Maliens de l'Extérieur dans le processus du développement économique, social et culturel du pays à travers notamment :

- la facilitation de l'accès au logement des Maliens de l'Extérieur ;
- l'incitation des Maliens de l'Extérieur à investir au Mali
- la mise en œuvre du Programme de co-développement.

S'agissant de l'Intégration africaine, le Gouvernement œuvrera pour l'accélération du processus d'intégration à travers :

- le suivi de l'harmonisation des programmes de la CEDEAO et de l'UEMOA, en vue de la création, à terme, d'une seule communauté économique en Afrique de l'Ouest ;
- la mise en œuvre des réformes initiées par ces deux organisations,

notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;

- la mise en application des dispositions du Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des Conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, en vue de la restauration et de la consolidation de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans l'espace CEDEAO ;
- le développement d'une intégration de proximité à travers la mise en œuvre du concept de "pays frontières" et l'implication des femmes des communes rurales frontalières dans le processus d'intégration.

La mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) sera poursuivie à travers :

- l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'appropriation du NEPAD par toutes les couches socioprofessionnelles du Mali ;
- le suivi du plan d'actions intérimaire du NEPAD ;
- la mise en cohérence du NEPAD avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Mali ;
- la prise en charge des programmes du NEPAD dans les programmes de développement de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Pour conduire la politique dont je viens d'exposer les éléments, le Gouvernement sollicite votre confiance, et votre soutien.

Je vous remercie. Que Dieu bénisse le Mali".